

Universités

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **38 (2001)**

Heft 1477

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'espérance de vie à la baisse

La Caisse fédérale d'assurance vient de publier des chiffres étonnants. L'espérance de vie des femmes diminue. Voilà qui devrait faire rebondir le débat sur le financement de l'AVS.

La révision en cours de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle devrait conduire à une réduction du montant des rentes. Il s'agit, selon le Conseil fédéral, de réagir au prolongement constant de l'espérance de vie. Si les individus vivent plus longtemps, le capital épargné durant la vie active est sollicité durant une période plus longue et son taux de conversion en rente doit être abaissé. Selon le projet du gouvernement, ce taux devrait passer de 7,2 à 6,65%. En clair, un salarié ayant constitué un capital de 100 000 francs touchera une rente annuelle de 6650 francs et non plus de 7200 francs. De manière générale, le phénomène du vieillissement constitue un défi de taille pour le financement des systèmes de retraite. Depuis plusieurs années, cet argument sert de leitmo-

tiv aux partisans d'une politique sociale plus austère.

Les nouvelles statistiques élaborées par la Caisse fédérale d'assurance (CFA) vont sans doute ébranler cette certitude et susciter la controverse. En dix ans, l'espérance de vie des femmes de 65 ans a baissé de 2,6%, passant de 20,9 à 20,4 ans, une baisse de plus de six mois. Jusqu'à présent les données de la CFA, établies toutes les décennies, faisaient référence dans la branche. Et comme par hasard elles sont maintenant contestées par les acteurs qui n'ont pas intérêt à cette situation nouvelle, les assurances qui visent un développement du troisième pilier et les caisses de pension qui rêvent d'accumuler des réserves libres.

Pourtant, l'Office fédéral de la statistique confirme la tendance. Une évolution qui

s'explique par le développement de l'activité professionnelle des femmes, désormais soumises aux mêmes risques que les hommes. Cette tendance ne peut que profiter au financement des rentes. Des femmes qui travaillent plus et plus longtemps contribuent à accroître le montant des cotisations versées; des femmes qui meurent plus tôt représentent une économie sur les rentes.

Cette donne devrait aboutir à un nouveau débat sur l'âge de la retraite. Pourtant, il ne faudrait pas oublier que l'espérance de vie ne représente qu'un des aspects du vieillissement de la population; reste celui de la pyramide des âges qui voit la part de la population âgée croître au détriment de celle de la population active. Et les experts sont unanimes à penser que l'immigration ne pourra pas combler le déficit de naissances. *jd*

Universités

Une victoire qui oblige

Après le double oui du peuple vaudois, le projet triangulaire pourra être mis en œuvre. Pour les trois hautes écoles concernées, le défi est de taille, car c'est la première fois qu'une coopération à large échelle se mettra en place. Pour gérer un périmètre financier de 50 millions par an, elles ne pourront plus se contenter d'une simple coordination entre recteurs: une véritable direction de projet devra être mise sur pied, sans quoi les bonnes volontés s'épuiseront et les straté-

gies attentistes seront une fois de plus récompensées. L'adoption prévue cet été d'une convention académique entre les trois hautes écoles sera l'occasion de le faire.

Face à la force de l'EPFL, les Universités de Lausanne et de Genève devront moderniser leurs structures internes. En effet, construites autour de la négociation entre rectorat et facultés, elles ne permettent ni le bon déroulement du débat, ni la conduite d'une politique extérieure efficace.

Or ces deux champs d'action vont s'avérer décisifs pour le succès des opérations:

- le débat et la communication sont les seuls moyens de susciter l'adhésion de la base aux projets. C'est vrai pour des coopérations, mais ça l'est également pour des réformes de plan d'étude par exemple.
- les deux universités doivent s'améliorer dans la défense et la promotion des intérêts des universités face aux autorités de tutelle, aux sources de financement et à l'opinion publique.

Par exemple, instaurer une plus forte concentration de compétences décisionnelles auprès des directions d'écoles. Pour une communauté drillée à l'esprit critique, une telle concentration n'est acceptable que si elle s'accompagne d'un renforcement des contre-pouvoirs, en l'occurrence des compétences du parlement de l'institution. On voit donc que le débat n'a fait que commencer. Au plan politique, il devra notamment se poursuivre par la révision des législations universitaires cantonales. *rn*